



Stratégie nationale de

transition écologique vers un développement durable

BILAN
2015 - 2020

2015-2020



La **Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020** (SNTEDD), adoptée en conseil des ministres du 4 février 2015, mettait en avant 4 enjeux écologiques majeurs et présentait une vision commune pour tendre vers une société plus sobre à horizon 2020 (axes 1 à 3), en proposant les leviers pour accélérer et accompagner la transformation du modèle économique et social (axes 4 à 6) et en renforçant la pédagogie et la gouvernance pour favoriser l'appropriation et l'action de tous (axes 7 à 9).

- En savoir plus : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-transition-ecologique-vers-developpement-durable-2015-2020>

Ce bilan de la SNTEDD fait le point sur les **évolutions en matière de développement durable entre février 2015 et janvier 2020**. Il dresse un panorama des principales politiques publiques ayant contribué aux orientations de la stratégie et il rend compte de la situation en France à travers une série d'indicateurs. Ce document croise également les axes de la SNTEDD avec les nouveaux cadres structurants du développement durable (voir ci-contre).

Ce bilan 2020 a été élaboré par le Commissariat général au développement durable et intègre les contributions des Hauts fonctionnaires au développement durable de chaque ministère.

Sommaire	Les nouveaux cadres structurants du développement durable.....	page 3
	Les déclinaisons ministérielles.....	page 4
	Bilan des 4 Enjeux de la SNTEDD.....	pages 5 et 6
	Bilan des 9 axes de la SNTEDD.....	pages 7 à 15

Les indicateurs de suivi de la SNTEDD

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015–2020 (SNTEDD) est assortie d'un **tableau de bord contenant 72 indicateurs d'évaluation** (indicateurs phares et de second niveau), portant sur l'état des enjeux écologiques majeurs d'une part, et sur le suivi des axes stratégiques d'autre part. Ces indicateurs ont été sélectionnés par la commission indicateurs du Conseil national de la Transition écologique (10 réunions en 2014) qui a également encadré leur suivi (5 réunions depuis 2015). Tous ces indicateurs sont actualisés au fil de l'eau et ont fait l'objet de 6 publications (états des lieux, comparaisons internationales, déclinaisons territoriales, etc.).

- En savoir plus :
<http://www.donnees.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lesessentiels/indicateurs/>
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-developpement-durable>

Ce **bilan 2015-2020 de la SNTEDD a été établi à partir d'indicateurs clés**, à raison d'un indicateur par enjeu ou axe. Ces indicateurs ont été choisis prioritairement parmi les indicateurs phares. Ont ensuite été privilégiés les indicateurs produits annuellement, disposant d'un millésime récent et d'une chronologie permettant une analyse à court-terme ; les indicateurs ne disposant pas d'une série complète sur la période 2010 – 2016 ont été éliminés de facto. Ces critères ont permis d'aboutir à une sélection de 13 indicateurs clés.





ODD & Feuille de route Agenda 2030

Les nouveaux cadres structurants du développement durable

L'Agenda 2030 & les Objectifs de développement durable (ODD)

Le 25 septembre 2015, les 193 États Membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) se sont engagés à mettre en œuvre de concert 17 objectifs universels de l'Agenda 2030 : un plan d'action « pour la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats ». Ces Objectifs de développement durable constituent le cadre international structurant du développement durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

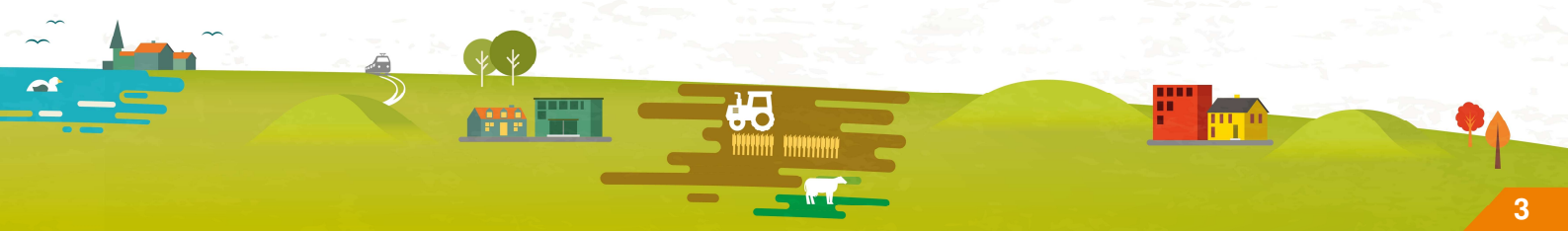


La Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 est la nouvelle stratégie nationale de développement durable. Issue d'un travail de co-construction avec les acteurs de la société civile et l'ensemble des ministères, elle a été présentée le 20 septembre 2019 par Mme la ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne.

La Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 et ses 6 enjeux transversaux.

➤ Pour en savoir plus : <https://www.agenda-2030.fr/>

- ODD 1 : Éliminer la pauvreté** sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ODD 2 : Éliminer la faim**, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'**agriculture durable**
- ODD 3** : Permettre à tous de vivre en **bonne santé** et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ODD 4** : Assurer l'accès de tous à une **éducation de qualité**, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ODD 5** : Parvenir à l'**égalité des sexes** et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 6** : Garantir l'**accès de tous à l'eau** et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- ODD 7** : Garantir l'**accès de tous à des services énergétiques** fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ODD 8** : Promouvoir une **croissance économique** soutenue, partagée et durable, le **plein emploi productif** et un travail décent pour tous
- ODD 9** : Bâtir une **infrastructure résiliente**, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ODD 10** : **Réduire les inégalités** dans les pays et d'un pays à l'autre
- ODD 11** : Faire en sorte que les **villes et les établissements humains** soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ODD 12** : Établir des modes de **consommation et de production durables**
- ODD 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les **changements climatiques** et leurs répercussions
- ODD 14** : Conserver et exploiter de manière durable les **océans, les mers et les ressources marines** aux fins du développement durable
- ODD 15** : Préserver et restaurer les **écosystèmes terrestres**, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- ODD 16** : Promouvoir l'avènement de **sociétés pacifiques et ouvertes** aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
- ODD 17** : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le **Partenariat mondial pour le développement durable** et le revitaliser



Les déclinaisons ministérielles

de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

Tous les ministères ont élaboré des Plans ministériels d'administration exemplaire (PMAE) conformément à la circulaire du Premier Ministre du 17 février 2015. L'exemplarité de l'État est un enjeu important pour assurer la transition écologique de son fonctionnement. Ces plans ciblent de manière prioritaire les économies d'énergie, la mobilité durable, les économies des ressources et la réduction des déchets, ainsi que la préservation de la biodiversité. Les ministères ont incorporé ces quatre préoccupations environnementales en y ajoutant des problématiques qui relèvent de leurs missions et de la responsabilité sociale des organisations.

➤ Pour en savoir plus : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/ACCRDD/pmae.aspx>

Déclinaison du ministère des Armées : La Stratégie défense durable pour la période 2016-2020 fixe 4 défis : préserver les milieux et les territoires ; éco-concevoir et maîtriser l'empreinte environnementale des infrastructures et équipements ; conforter une démarche sociale responsable et affirmer une gouvernance structurée, garante de la bonne mise en œuvre de la stratégie de développement durable du ministère.

Déclinaison du ministère de l'Intérieur : La Stratégie ministérielle de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 prend le parti d'un document unique autour de deux volets : le volet des métiers du ministère (missions contribuant directement à l'atteinte d'objectifs de développement durable et engagement des directions pour faire évoluer les modalités d'exercice et diminuer les impacts environnementaux) et le volet du fonctionnement des services du ministère (Plan ministériel administration exemplaire).

Déclinaison du ministère de la Culture : Parce que la SNTEDD plaçait le changement culturel au cœur de son projet, le ministère de la Culture s'est engagé dès 2016 dans une démarche de développement durable fondée sur la responsabilité sociétale, sociale et environnementale des organisations (RSO). La Stratégie RSO 2016-2020 du ministère de la Culture a ainsi permis d'intégrer les valeurs du développement durable dans les principaux champs d'activité ministériels : l'architecture et les patrimoines, la création artistique, les médias et les industries culturelles, mais aussi le soutien à la diversité culturelle, à la formation et à la diffusion.

Déclinaison du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation : La stratégie de transition écologique et de développement durable 2015-2020 pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt croise l'ensemble des axes de la SNTEDD. Elle est portée par cinq plans et initiatives : le programme national pour l'alimentation, le projet agro-écologique, le Plan national forêt bois et ses déclinaisons régionales, le contrat de filière agroalimentaire et le plan ministériel administration exemplaire.

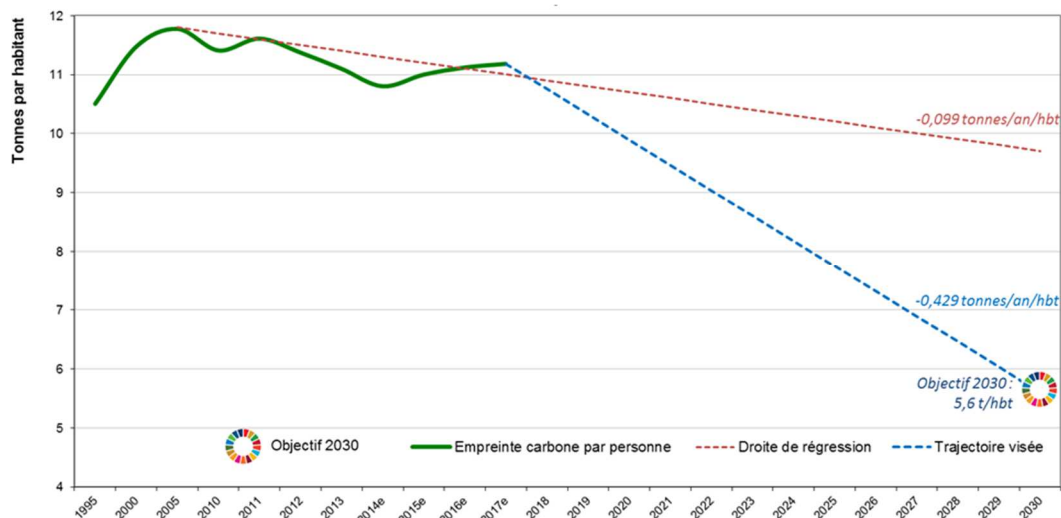
Déclinaison du ministère des Sports : La SNTEDD Sport définit 9 axes stratégiques au travers de 3 grandes ambitions pour le sport français : développer une approche partagée du sport durable par l'ensemble des acteurs, transformer le modèle économique et social du sport pour la transition écologique vers un développement durable et renforcer son appropriation par tous. Cette stratégie s'articule autour de trois idées : Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du sport dans cette dynamique durable, transformer le monde du sport pour le rendre plus durable et se servir du sport et de tous ses acteurs pour rendre le monde plus durable.



ENJEU 1

Le changement climatique

Indicateur clé : Evolution de l'empreinte carbone



e : estimation - Champ: France et Drom (périmètre Kyoto).

Source : Traitement SDES 2018 d'après CITEPA (inventaires NAMEA AIR 2016, SECETEN 2017), EUROSTAT, AIE, INSEE, DOUANES, FAO.

Analyse : L'empreinte carbone ramenée au nombre d'individus a augmenté de 9 % entre 1995 et 2000 ; cette augmentation est liée à la hausse de la part de l'empreinte carbone liée aux importations. Depuis 2000, l'empreinte carbone ramenée au nombre d'individus affiche une légère baisse (- 2 % sur la période 2000-2017 et - 3 % sur la période 2010-2017).

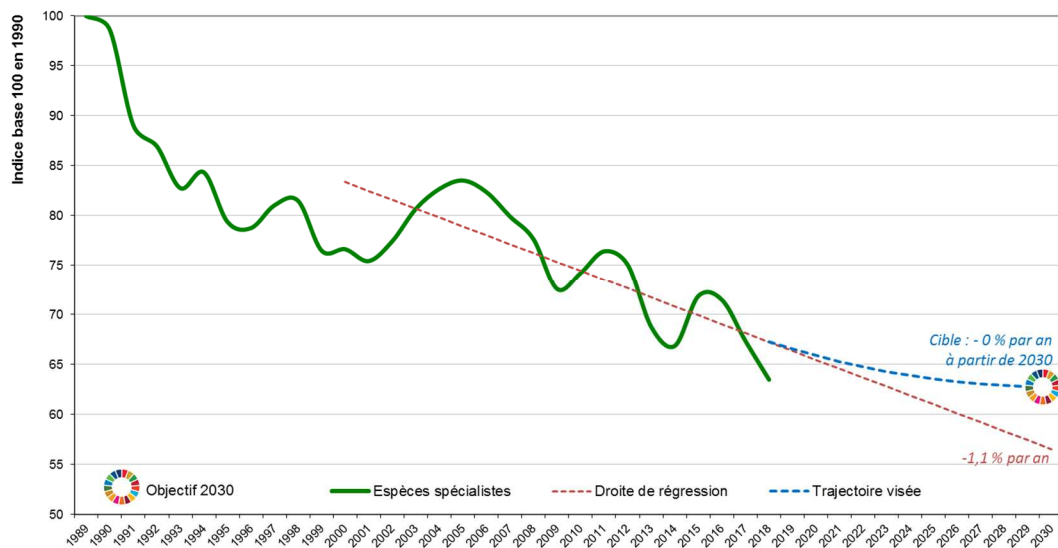
Définition de la cible : le plan climat 2017 fixe comme objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050, avec un palier intermédiaire d'une réduction de 50 % de l'empreinte carbone d'ici 2030.

Note : L'empreinte carbone résulte d'un calcul détaillé pour les années 1995, 2000, 2005, 2010, 2014 et d'une estimation avancée pour les années 2015 à 2016. Cette estimation est faite à partir du calcul détaillé 2014, en fonction de l'évolution de la demande finale, des échanges extérieurs et des niveaux d'émissions de GES des inventaires territoriaux de la France.

ENJEU 2

La perte accélérée de biodiversité

Indicateur clé : Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes

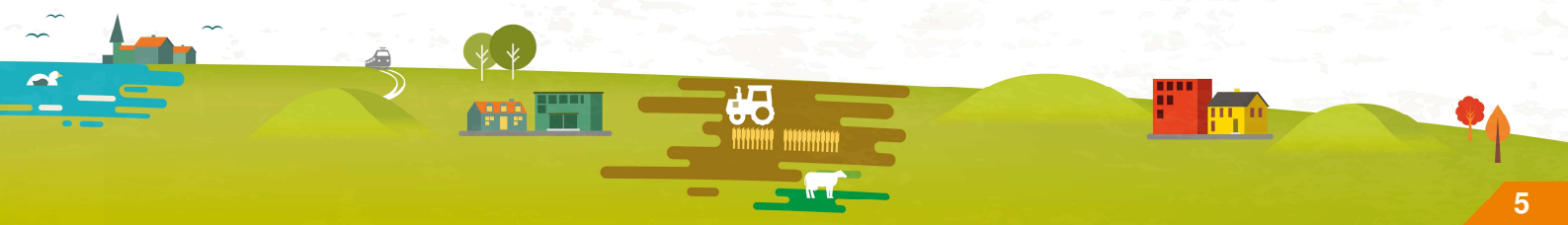


Champ: France métropolitaine. Source : Vigie Nature, CESCO - UMS Patrinat, octobre 2019. Traitements : CESCO - UMS Patrinat, octobre 2019.

Analyse : Entre 1989 et 2017, le nombre d'oiseaux communs dits « spécialistes » a diminué de 22 % en métropole. Même si la tendance observée au début des années a ralenti, la diminution de la population de ces oiseaux se poursuit à raison de 1,1 % par an en moyenne sur la période 2000-2018.

Définition de la cible : la cible a été définie en considérant que l'objectif de l'Agenda 2030 était de stopper la perte de biodiversité. Une baisse progressive de la perte de biodiversité a donc été simulée jusqu'en 2030, jusqu'à atteindre la stabilité de la population d'oiseaux communs en 2030.

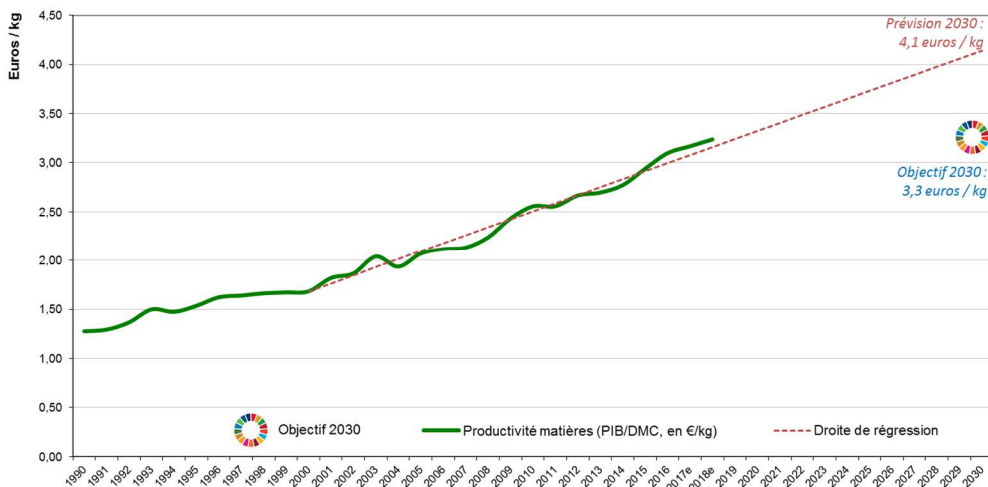
Note : les oiseaux communs "spécialistes" correspondent aux espèces communes des milieux agricoles, forestiers et bâtis.



ENJEU 3

La raréfaction des ressources

Indicateur clé : Productivité matière



Définition de la cible : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe pour objectif de découpler progressivement la croissance de la consommation de matières premières. A cet effet, elle se fixe comme objectif une hausse de 30 % de 2010 à 2030 de sa productivité matière (rapport entre le produit intérieur brut et sa consommation intérieure de matières).

Note : la consommation intérieure apparente de matières agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national (métropole et DOM) ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations.
** en volume, prix chaînés base 2010.

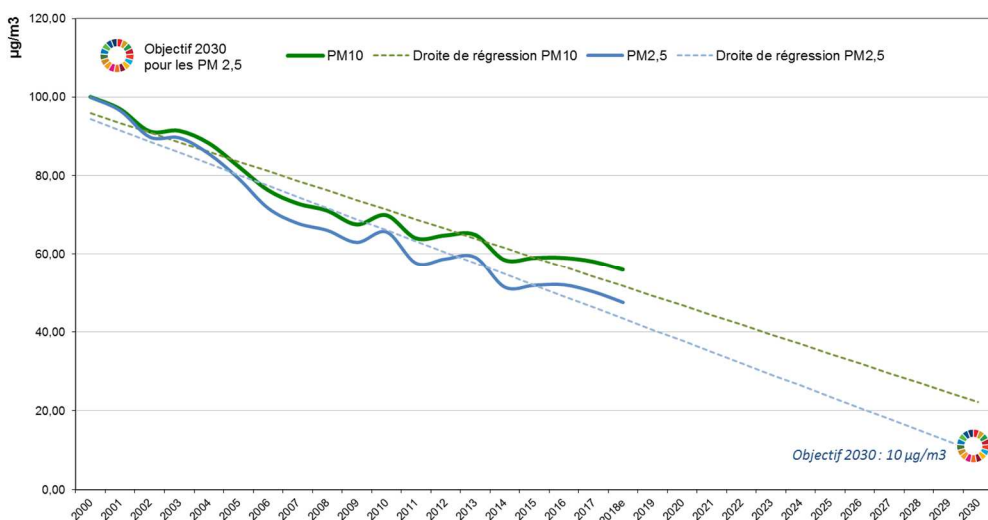
e : estimé - Champ: France métropolitaine. - Source : Agreste ; douanes françaises ; Insee ; SDES ; SSP ; Unicem. Traitements : SDES, 2018.

Analyse : En France, avec une consommation moins vigoureuse que le PIB, la tendance actuelle est une poursuite de la progression de la productivité matières. Cette tendance s'observe depuis 1990, avec une légère accélération de la tendance en 2008, liée cependant à la récession économique observée cette année, en particulier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (baisse de l'extraction de matériaux de construction), et non à un changement des habitudes de consommation.

ENJEU 4

La multiplication des risques sanitaires environnementaux

Indicateur clé : Évolution des concentrations moyennes annuelles de PM10 et PM2,5 en fond urbain



e : estimé - Champ: France métropolitaine. - Source : Citepa, avril 2019, format Secten

Définition de la cible : en application de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, la France a fixé un objectif pluriannuel de diminution des concentrations de particules PM2,5 à l'horizon 2030 qui reprend la valeur recommandée par l'OMS, égale à 10 µg/m3 en moyenne annuelle.

Analyse : La concentration atmosphérique moyenne annuelle en PM10 affiche une baisse constante depuis 2000. Toutefois, quelques dépassements récurrents du seuil d'information et de recommandation sont constatés. Même s'ils sont moins nombreux que par le passé, ils concernent, en 2018, 3 agglomérations. Aucun dépassement n'a été noté en 2018 pour les PM2,5, qui affichent une baisse constante depuis 2000.

AXE 1

Développer des territoires durables et résilients

Priorités

L'axe 1 visait à préserver et renforcer la capacité des territoires à fournir et à bénéficier des services écosystémiques, à assurer la résilience des territoires, à développer des modèles urbains durables et à co-construire des projets territoriaux de développement durable.

Croisement avec les cadres structurants actuels du développement durable

Principaux objectifs de développement durable	      
Principal enjeu de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030	ENJEU 2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

Principales politiques publiques y ayant contribué

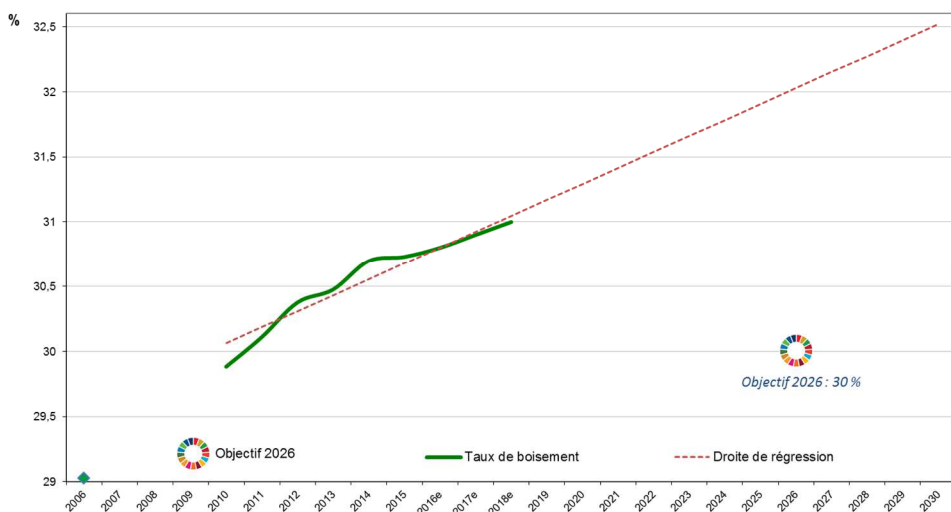
Territoires : Démarches EcoQuartier, Loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (2015), Stratégie nationale pour l'architecture (2015), Loi Elan portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (2018), Livre bleu outre-mer (2018), Territoires French Impact (2019), Trajectoire Outre-mer 5.0 (2019).

Biodiversité : Stratégie nationale biodiversité (2011-2020), Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), Programme national de la forêt et du bois (2016-2026), Stratégie nationale espèces exotiques envahissantes (2017), Plan Biodiversité (2018).

Milieu marin : Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (2016), Stratégie nationale de la mer et du littoral (2017).

Agriculture : Projet agro-écologique et loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014), Plan écophyto 2 et 2+ (2015 et 2018), Politique Agricole Commune (2015-2020), Plan écoantibio 2 (2017-2021), Programme Ambition bio 2022 (2018).

Indicateur clé : Évolution du taux de boisement



Définition de la cible : le Programme National de la Forêt et du Bois 2016-2026 vise le maintien du taux de boisement à 30%.

Analyse : Au cours du dernier siècle, l'augmentation de la surface forestière métropolitaine a eu tendance à s'accroître. Cet accroissement a surtout concerné la Bretagne, le Massif Central et la zone méditerranéenne (IGN, 2013). Elle a massivement concerné les forêts privées, assez peu les forêts publiques (IGN, 2013).

Champ: Métropole et DOM. Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, enquête Teruti (pour les années 1990 et 2000) - IGN, Nouvelle méthode d'inventaire forestier (à partir de 2006). Traitements : Ecofor, juin 2019



AXE 2

S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone

Priorités

L'axe 2 visait à réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation, à rendre notre économie moins dépendante des ressources non renouvelables, à mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation et à mobiliser les territoires et favoriser les initiatives locales.

Croisement avec les cadres structurants actuels du développement durable

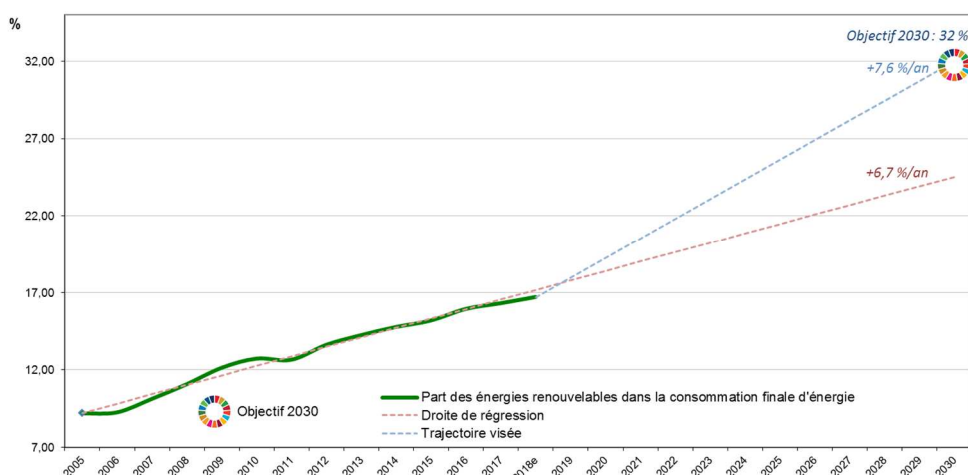
Principaux objectifs de développement durable	     
Principal enjeu de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030	ENJEU 2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

Principales politiques publiques y ayant contribué

Economie circulaire : Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015), Programme national de prévention des déchets (2014-2020), Loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (2016), Feuille de route sur l'économie circulaire (2018), Pionniers French Impact (2018), Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020).

Sobriété carbone : Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015), Stratégie Nationale de Recherche en Énergie (2016), Plan national d'adaptation au changement climatique (2016-2020), Plan climat (2017), Stratégie nationale bas carbone (2017), Loi énergie-climat (2019), Trajectoire Outre-mer 5.0 (2019).

Indicateur clé : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie



e : estimé - Champ : métropole et DOM - Source : SDES, bilan de l'énergie (réalisé) et PNA (trajectoire).

Définition de la cible : dans le cadre du paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020, mis en place avec la directive 2009/28/CE du Parlement européen, l'objectif fixé à l'échelle européenne est de porter la part globale des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 20 % d'ici 2020 et à au moins 32 % d'ici 2030.

Note : consommation finale brute d'énergie : consommation des utilisateurs finals (y compris les pertes de réseaux, ainsi que l'électricité et la chaleur consommées par la branche énergie pour la production d'électricité et de chaleur). Toutes les données ont été comptabilisées selon le mode de calcul défini par la directive EnR 2009/28/CE.

Analyse : La part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de la France a progressé d'environ 4 points sur les dix dernières années, passant de 6,6 % en 2007 à 10,7 % en 2017. Au-delà de cette tendance générale, des fluctuations interannuelles sont observées, liées très significativement aux conditions météorologiques.



AXE 3

Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

Priorités

L'axe 3 visait à réduire et prévenir la vulnérabilité énergétique dans l'habitat et les transports, à prévenir et s'adapter aux impacts du changement climatique et à prévenir et lutter contre les inégalités en santé environnement.

Croisement avec les cadres structurants actuels du développement durable

Principaux objectifs de développement durable	      
Principaux enjeux de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030	<p>ENJEU 1 Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous</p> <p>ENJEU 4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables</p>

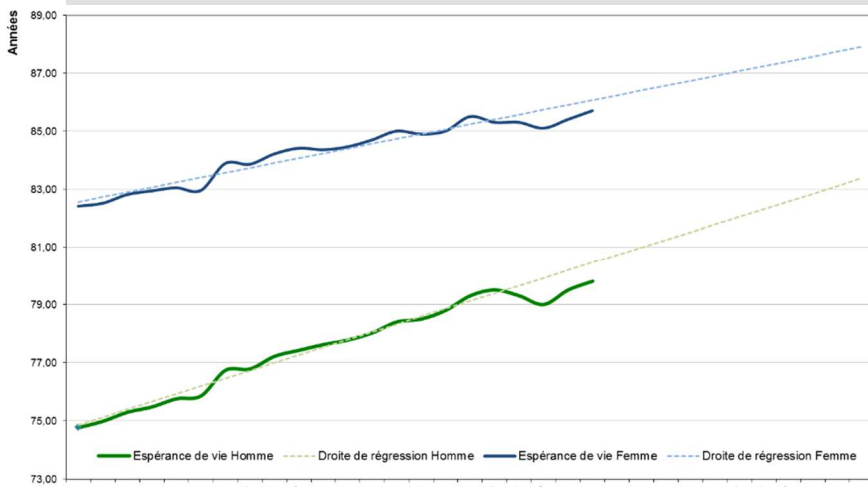
Principales politiques publiques y ayant contribué

Santé-environnement : Programme national pour l'alimentation 2 (2014-2019), 3^e Plan national Santé Environnement (2015-2019), Plan national réduction des émissions de polluants atmosphériques (2017), Stratégie nationale de santé (2018-2022), Loi EGALim (2018), Programme national de l'alimentation et de la nutrition (2019-2023), Stratégie nationale sport-santé (2019-2024), Stratégie « Vieillir en bonne santé » (2020-2022).

Vulnérabilité énergétique : Feuille de route rénovation énergétique (2017), Loi Elan d'évolution du logement de l'aménagement et du numérique (2018), Chèque énergie (2018), Dispositif « MaPrimeRenov » (2020).

Inégalités sociales : Feuille de route du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (2015-2017), Feuille de route du Comité interministériel du handicap (2017), Conférence permanente du sport féminin (2017) Stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté (2018), Loi contre les violences sexuelles et sexistes (2018), Stratégie interministérielle égalité entre les femmes et les hommes (2018), Loi portant mesures d'urgence économiques et sociales (2018), Plan handicap et inclusion (2019) Trajectoire Outre-mer 5.0 (2019).

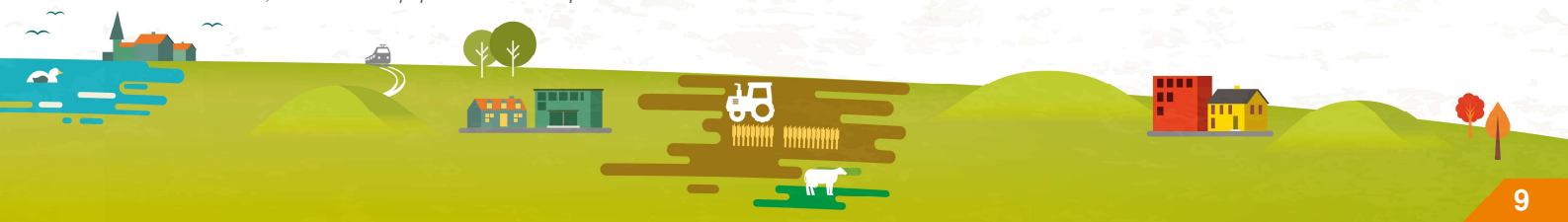
Indicateur clé : Espérance de vie



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Analyse : L'espérance de vie a fortement progressé depuis les années 1950, augmentant d'environ seize ans pour les hommes comme pour les femmes. Même si le rythme s'est ralenti au cours des dernières décennies, cette hausse s'est poursuivie récemment, avec un gain estimé de près de deux ans pour les hommes et d'un an pour les femmes entre 2009 et 2019.



AXE 4

Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers

Priorités

L'axe 4 visait à élaborer un nouveau cadre des pratiques d'investissement pour attirer les financements vers des projets liés à la transition écologique, à modifier les comportements des acteurs individuels en changeant les modèles d'incitation et de rémunération de leur performance économique et à associer les acteurs à l'adaptation des modèles économiques.

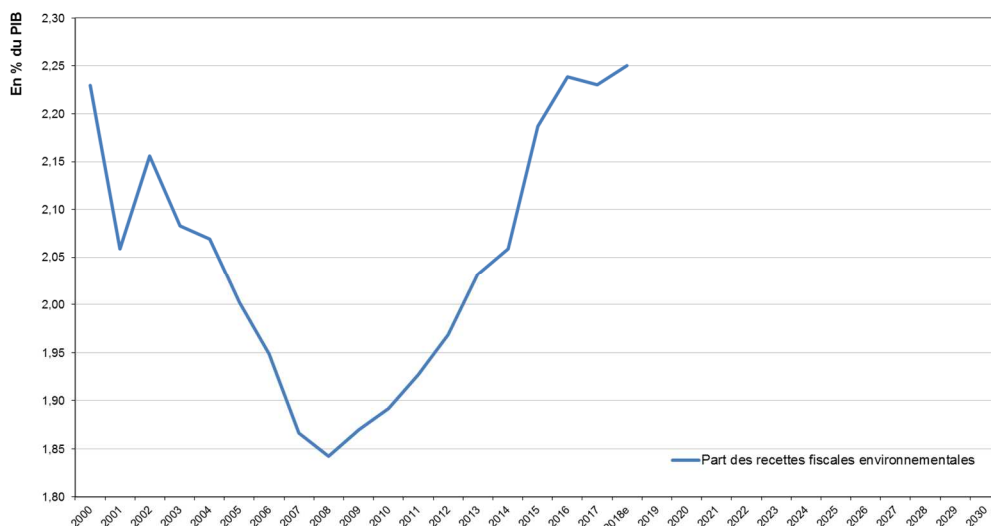
Croisement avec les cadres structurants actuels du développement durable

Principaux objectifs de développement durable	   
Principal enjeu de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030	<p>ENJEU 2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité</p>

Principales politiques publiques y ayant contribué

Economie : Programme d'investissement d'avenir et Grand plan d'investissement (2018-2022), Fonds pour l'innovation et l'industrie (2018), Appel à projet French Impact pour l'innovation sociale (2018), Pacte de croissance pour l'économie sociale et solidaire (2018), Plan PACTE d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (2019).

Indicateur clé : Part des recettes fiscales environnementales



Définition : Rapport entre le montant des recettes fiscales environnementales et le Produit Intérieur Brut (PIB).

e : estimé - Champ : France entière - Source : SDES (France), Insee

Analyse : Entre 2000 et 2008, les recettes fiscales environnementales ont progressé moins rapidement que le PIB. La tendance s'est inversée en 2008, avec une augmentation continue du montant des recettes des taxes environnementales depuis cette date. Cette progression est portée par les taxes sur l'énergie dont la hausse est la conséquence de la création de la contribution climat énergie.



AXE 5

Accompagner la mutation écologique des activités économiques

Priorités

L'axe 5 visait à anticiper les mutations économiques liées à la transition écologique et leurs effets sociaux, à accompagner les transitions professionnelles, à informer, inciter et conseiller tous les acteurs économiques, notamment les PME et TPE, et à faire de la responsabilité sociétale des entreprises un levier pour accompagner les mutations sociales et professionnelles.

Croisement avec les cadres structurants actuels du développement durable

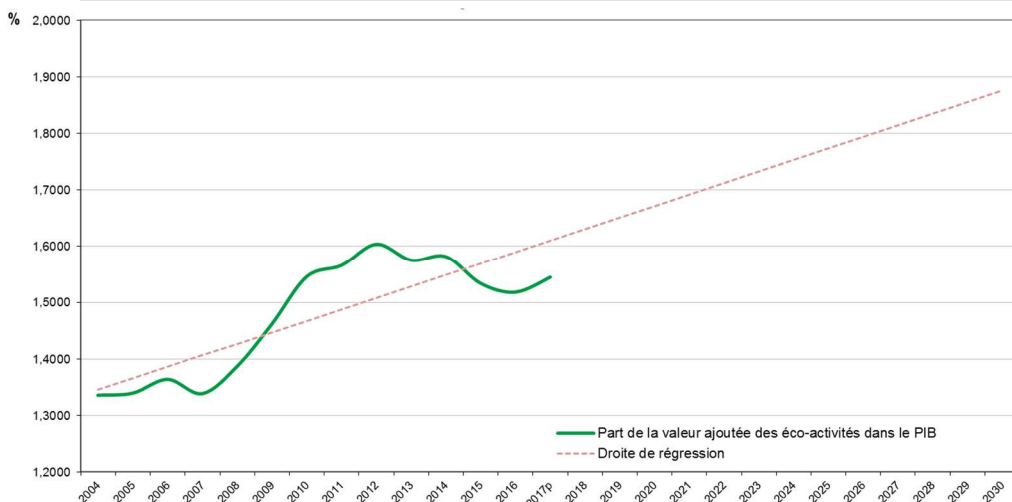
Principaux objectifs de développement durable	    
Principal enjeu de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030	ENJEU 2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

Principales politiques publiques y ayant contribué

Mutation des entreprises : Plateforme nationale d'actions globales pour la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Industrie du Futur – 2e phase de la Nouvelle France Industrielle (2015), Plan PACTE d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (2019), Démarche Lab 10% pour tout changer (2019).

Transition professionnelle : Contrats de plan régionaux de développement des formations et de l'orientation professionnelles (2014), Kit d'accompagnement des transitions professionnelles des filières industrielles impactées par la transition écologique et énergétique (2015), Contrats de transition écologique (2018), Programme d'investissement d'avenir et Grand plan d'investissement (2018-2022).

Indicateur clé : Part de la valeur ajoutée des éco-activités dans le PIB

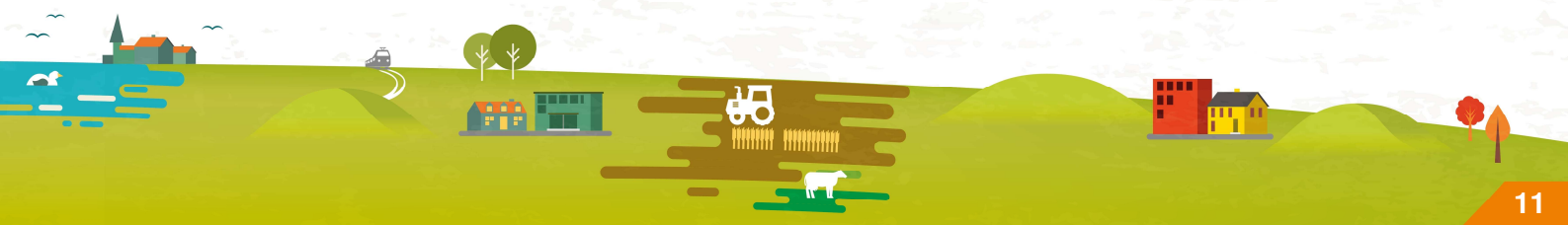


Définition : Les éco-activités désignent les activités qui produisent des biens ou des services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources.

Avertissement : Suite au changement de base quinquennal effectué par l'Insee en 2014, les séries des comptes nationaux ont été entièrement révisées et sont actuellement en base 2010 (base 2005 auparavant).

e : estimé Champ : France entière Source : SDES, Insee, EAP, Esane, Comptes nationaux base 2010, Ademe; Agence BIO

Analyse : La part des éco-activités dans l'ensemble de l'économie progresse de façon continue depuis 2004 du fait d'un accroissement de la valeur ajoutée des éco-activités plus soutenu que celui du PIB. Une légère inflexion de la tendance est toutefois à noter en 2015 ; cette diminution est liée à une baisse de la valeur ajoutée dans le secteur des énergies renouvelables cette année, et plus particulièrement à une baisse de la valeur ajoutée de la production d'électricité issue de l'énergie hydraulique ; cette dernière étant fortement liée aux conditions pluviométriques.



AXE 6

Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition

Priorités

L'axe 6 visait à impliquer les parties prenantes dans l'orientation de la recherche, à faciliter les démarches d'innovation avec tous les acteurs, à associer les parties prenantes à une production efficace de données et de connaissances et à faciliter et favoriser l'accès aux données et aux résultats scientifiques.

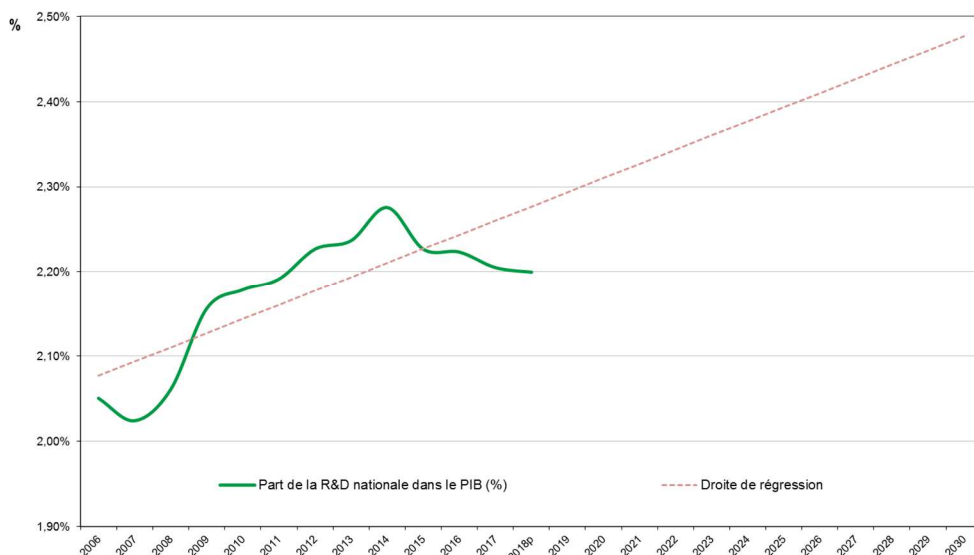
Croisement avec les cadres structurants actuels du développement durable

Principaux objectifs de développement durable	   
Principal enjeu de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030	ENJEU 3 S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

Principales politiques publiques y ayant contribué

Innovation et recherche : Horizon 2020 - programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne (2014-2020), Stratégie nationale de recherche « France Europe 2020 » (2015), Stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle (2017), Feuille de route nationale des Infrastructures de recherche (2018), Fonds pour l'innovation et l'industrie (2018), Programme d'investissement d'avenir et Grand plan d'investissement (2018-2022).
Information environnementale et accès aux données : Partenariat pour un gouvernement ouvert (2014), Loi pour une République numérique (2016), Rapport sur l'état de l'environnement (2019).

Indicateur clé : Dépenses de R&D publiques et privées



p : données provisoires. - Champ : France entière - Source : Comptes nationaux - Base 2014, Insee

Analyse : Le niveau de la dépense nationale de recherche et développement (R&D) présente une tendance générale à la progression depuis 2006. Cette augmentation résulte principalement de la progression des dépenses de recherche et développement (R&D) des entreprises ainsi que des administrations. Toutefois, cette progression évolue moins rapidement que le PIB depuis 2015, entraînant une légère régression de la part de la dépense nationale R&D dans le PIB.



AXE 7

Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable

Priorités

L'axe 7 visait à généraliser l'éducation à l'environnement et au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur, à promouvoir le développement d'initiatives, expérimentations et innovations citoyennes, à favoriser la diffusion et le partage de l'information sur notre environnement et à aider à la modification des choix et comportements de la société.

Croisement avec les cadres structurants actuels du développement durable

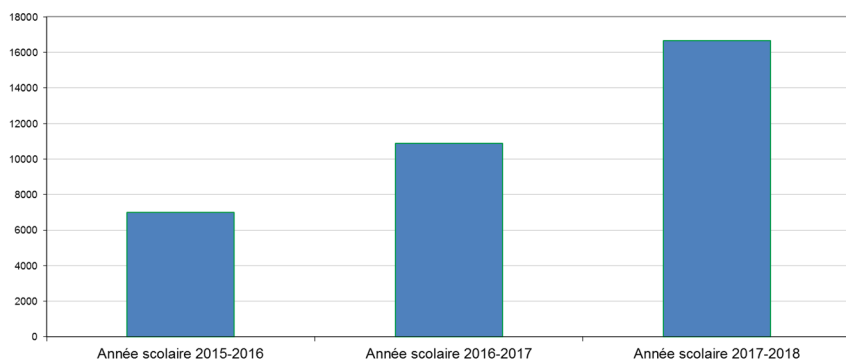
Principaux objectifs de développement durable concernés	     
Principal enjeu de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 concerné	<p>ENJEU 3 S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable</p>

Principales politiques publiques y ayant contribué

Education et enseignement : Plan enseigner à produire autrement (2014-2018 puis 2019), Extension du réseau des aires marines éducatives (2015), Opération 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges (2016), Plan Étudiants (2017), Loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (2018), Programme « Savoir Rouler à Vélo » (2019), Loi pour une École de la confiance (2019), Circulaire « Transition écologique : nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » (2019).

Mobilisation citoyenne : Appel à projet « Mon Projet Pour la Planète » (2017).

Indicateur clé : Nombre de projets d'EDD dans les écoles, les collèges et les lycées



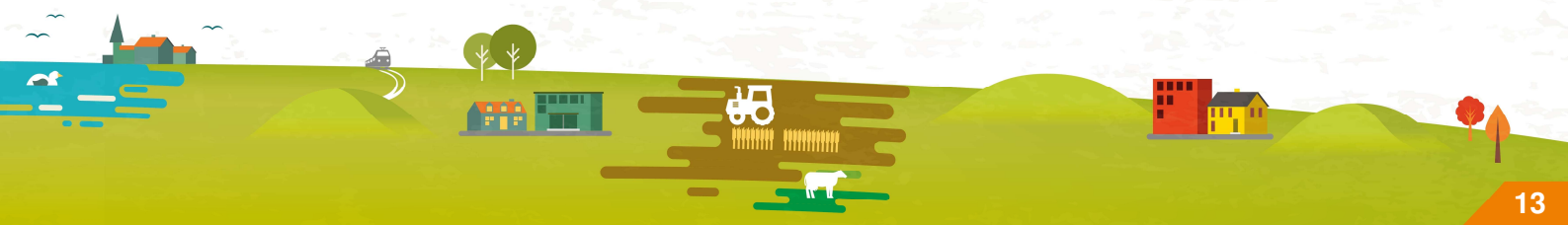
Définition et précisions : Évolution du nombre de projets d'éducation au développement durable (EDD) dans les établissements scolaires, dans les écoles, les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels. La réalisation des projets d'EDD peuvent mobiliser élèves, enseignants, personnels techniques, de gestion et maintenance, et autres partenaires.

On distingue deux catégories de projets d'EDD : 1) les projets d'école et d'établissement, de production de ressources pédagogiques ou de moments spécifiques : classes vertes, actions éducatives conduites avec des partenaires (associations, collectivités, etc.) ; 2) les

établissements ayant obtenu le label « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » : établissements scolaires ou écoles engagés dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

Champ : France entière Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - bilans académiques annuels pour l'éducation au développement durable, état au 1er juillet 2017.

Analyse : L'éducation au développement durable (EDD) est généralisée tout au long de la scolarité pour sensibiliser les élèves à la transition écologique et au développement durable. Cette éducation transversale est accompagnée par de nombreux partenariats et le nombre de projets EDD ne cessent de croître depuis 2015, dépassant les 10 000 projets durant l'année scolaire 2016-2017.



AXE 8

Mobiliser les acteurs à toutes les échelles

Priorités

L'axe 8 visait à encourager l'exercice de sa responsabilité par chaque acteur et à développer les alliances, les synergies et les stratégies « gagnant-gagnant », notamment par le renforcement de la participation publique.

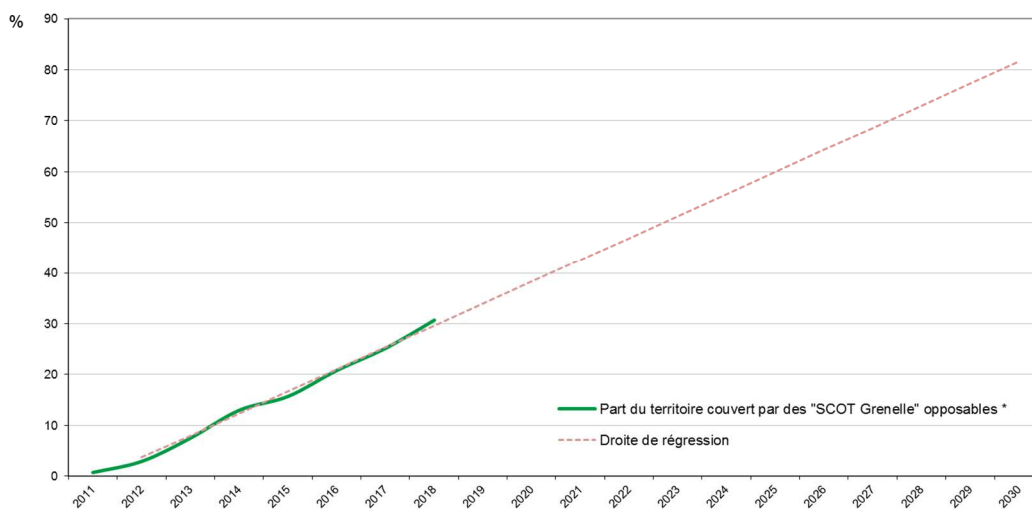
Croisement avec les cadres structurants actuels du développement durable

Principaux objectifs de développement durable concernés	    
Principal enjeu de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 concerné	<p>ENJEU 5 Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale</p>

Principales politiques publiques y ayant contribué

Dialogue environnemental : Conférence environnementale (2016), Ordonnances relatives à la consultation locale et portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public (2016), Charte de la participation du public (2016), Mobilisation de la communauté Agenda 2030, Grand débat national (2018-2019).

Indicateur clé : Proportion du territoire français couvert par un schéma de cohérence territoriale incluant les enjeux biodiversité ("SCOT Grenelle")



Note : les "SCOT Grenelle" opposables sont définis comme les SCOT approuvés, ou en révision, avec des documents d'orientation et d'objectifs (DOO), ayant intégré les dispositions de la loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement.

Champ : Métropole + DOM - Source : MTEs (DGALN/DHUP), mai 2019. Traitements : SDES.

Analyse : Au 31 décembre 2017, 316 Scot sont approuvés et donc opposables. Ils couvrent 41,2 % du territoire national et concernent 42,5 millions d'habitants, soit 64,2 % de la population française. 171 des schémas approuvés intègrent les dispositions de la loi ENE, sur 24,3 % du territoire. Cette proportion est en progression constante depuis 2011.



AXE 9

Promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international

Priorités

L'axe 9 visait à renforcer la gouvernance internationale de l'environnement et du développement durable, à mener à bien les négociations sur le climat, à renforcer la protection et la valorisation des écosystèmes et milieux naturels, à promouvoir la transition écologique de l'économie, à intégrer le développement durable dans les politiques thématiques de l'Union européenne et à adapter la politique d'aide au développement.

Croisement avec les cadres structurants actuels du développement durable

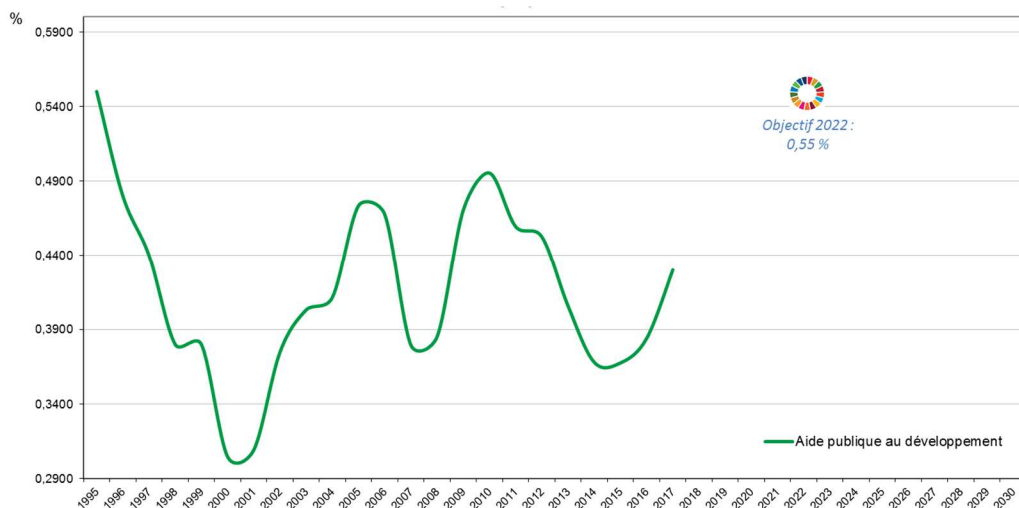
<p>Principaux objectifs de développement durable concernés</p>		
<p>Principal enjeu de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 concerné</p>	<p>ENJEU 6 Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité</p>	

Principales politiques publiques y ayant contribué

Développement international : Loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (2014), Programme ERASMUS+ (2014-2020), Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (2016 et 2018), Stratégie interministérielle Droits humains et développement (2019), Pact for Impact (2019).

Action diplomatique : Contribution de la France à l'adoption de l'Accord de Paris (2015), Promotion du Pacte mondial pour l'environnement (2017).

Indicateur clé : Part de l'APD totale nette en proportion du Revenu national brut



Définition de la cible : suite à la réunion du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID), le gouvernement a annoncé le 8 février 2018 un objectif de 0,55 % en 2022.

Définition : L'aide publique au développement (APD) est définie comme le montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du "Comité d'aide au développement" (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

Champ : France entière - Source : OCDE (2020), APD nette (indicateur).

Analyse : Après plusieurs années successives de baisse sur la période 1995-2014, l'aide française au développement a repris une courbe ascendante. Cette reprise a ramené la solidarité internationale de la France au niveau de 2012. En 2017, la France a été le pays de l'OCDE dont l'APD a le plus augmenté avec une hausse de près de 15% entre 2016 et 2017.

